

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Le jeudi 03 août 2017 à 19h00 A la mairie

ORDRE DU JOUR

1 -	PRISE EN CHARGE DE FRAIS LORS DU WEEK END ENVIRONNEMENT		
2 -	ACCORD POUR LE DEVIS DU TAMBOURIN		
3 -	ACCORD POUR LE DEVIS POUR LE PARKING RUE DES TINES		
4 -	ACCORD DU DEVIS POUR LA CLIMATISATION DE L'ÉCOLE		
5 -	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIVOM D'AGDE		
6 -	OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUE EN CAE OU		
	CUI		
7 -	DM N°1		
8 -	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR RISQUE PRÉVOYANCE		
	AVEC LE CDG 34		
9 -	INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE POUR 2017		
10 -	ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES PIERRES SÉCHES		
11 -	PROPOSITION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)		
12 -	QUESTIONS DIVERSES		

Ouverture de la séance à 19h00

<u>Présents</u>: Henry SANCHEZ, Haude VIGNERON, Julie SARRUT, Paul ROUSSE, Françoise AVILEZ, Pierre BOHL, Udo KIRCHNER

<u>Absents Excusés</u> : Cécile MARCHAL, Rémy GUIRAUDOU, Caroline LARMÉE, Jean-François TORQUEBIAU

Secrétaire de séance : Paul ROUSSE

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2017 est approuvé à l'UNANIMITÉ des présents lors de ce conseil.

1 – TARIF POUR L'ÉVENEMENT « ALLO ? LA TERRE ? ICI... CAZOULS » 2ème ÉDITION

M le Maire informe que lors de la manifestation sur l'environnement les 2, 3 et 4 juin 2017, plusieurs personnes vont intervenir et il souhaite les indemniser.

- Pour Micro entreprise de Gwennyn TANGUY, une indemnisation de trajet lui sera versée pour un montant de 100€,
- Pour HUMUS SAPIENS, une indemnisation de trajet lui sera versée pour un montant de 20,80€,
- Pour Pierre MICHELETTI, une indemnisation de trajet lui sera versée pour un montant de 144,80€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS tous les tarifs proposés pour l'évènement.

2 – ACCORD POUR LE DEVIS DU TAMBOURIN

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire de changer le filet de l'ancien tambourin.

Il demande au conseil municipal d'accepter le devis de l'entreprise « ACS » pour un montant de 6 646,75 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS le devis pour le filet de tambourin.

3 – ACCORD DU DEVIS POUR LE PARKING RUE DES TINES

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire créer des places de parking rue des Tines.

Il demande au conseil municipal d'accepter le devis de l'entreprise « TPSO » pour un montant de 7 743,00€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS le devis pour le parking rue des Tines.

4 - ACCORD DU DEVIS POUR LA CLIMATISATION DE L'ECOLE MARIE ROUANET

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire d'installer une climatisation dans les trois salles de classe de l'école Marie ROUANET.

Il demande au conseil municipal d'accepter les deux devis de l'entreprise BPF pour un montant total de 6 530,22€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS les devis pour les climatisations de l'école Marie ROUANET.

5 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SIVOM D'AGDE

M le Maire expose le rapport d'activités du SIVOM du Canton d'Agde établit pour l'année 2016.

La commune a payé la somme de 895,752€ pour cette année au lieu de 950,52 € pour l'an passé au SIVOM d'Agde pour la participation à la fourrière animale (ont capturé 4 chiens pour l'année) et la somme de 214,82 € pour cette année au lieu de 172,74 € pour l'an passé, pour la brigade d'enlèvement des tags pour une intervention.

Elle précise que ledit rapport doit être adopté par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux, conformément à l'article L 5211-5 du code des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS le rapport d'activité 2016 du SIVOM D'AGDE.

6 – OUVERTURE D'UN POSTE EN CONTRAT CAE OU CUI OU AUTRES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite à la fin de contrat de notre dernier employé, il est nécessaire de recruter un agent afin de pallier au manque dans la collectivité.

M. Le maire propose de procéder à un recrutement sous le statut d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou d'un contrat unique d'insertion ou autres.

La durée hebdomadaire se décidera en fonction du recrutement et des besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS la création d'un poste en contrat CAE ou CUI ou autres.

7 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire d'installer une climatisation dans les trois Monsieur le Maire informe son conseil que lors de l'élaboration du budget l'aide versée par Hérault Énergie a été mal imputée et pas assez approvisionnée.

En effet, elle a été inscrite au chapitre 21, article 21534 n° opération 68. Alors que celle-ci doit paraît au chapitre n° 204, article 204172 n°68.

Pour cela il faut faire une DM afin d'approvisionner le compte.

Décianation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Désignation	ouverts	ouverts
DI 2188 : Installations de voirie	330,00 €	
DI 21534 n° 68 : Eclairage 3 629,00 €		
parking esparos	3 029,00 C	
Total DI 21 : Immobilisations	3 959,00 €	
corporelles	3 737,00 €	
DI 204172 n° 68 : Eclairage		3 959,00 €
parking esparos		3 737,00 C
Total DI 204: Subventions		3 959,00 €
d'équipements versées		3 737,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS la décision modificative numéro 1.

8 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR RISQUE PREVOYANCE AVEC LE CDG 34

Point reporté

9 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR L'ANNÉE 2017

M le Maire informe le conseil municipal que la circulaire ministérielle NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, précise que le gardiennage des églises communales, est placé sous la responsabilité du maire de la commune.

Cette prestation fait l'objet d'une indemnité allouée au gardien et pouvant être revalorisée annuellement par délibération dans la limite d'un plafond indemnitaire.

Ce plafond reste celui fixé par la circulaire NOR/INT/D/1301312/C du 21 juillet 2013 soit 119,55 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS l'indemnité de gardiennage pour l'année 2017.

10 – ADHESION A L'ASSOCIATION LES PIERRES SÉCHES

Point reporté

11 – PROPOSITION D'UN REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'après en avoir discuté entre les deux communes, il est souhaitable de créer « un groupement pédagogique intercommunal concentré » autour des communes de Cazouls d'Hérault et d'Usclas d'Hérault.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS la proposition d Monsieur le Maire pour la création d'un groupement pédagogique intercommunal concentré entre Cazouls et Usclas.

FIN DE SÉANCE à 20h15